



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 19.023

DECISION
Portant institution d'une régie d'avances
à l'hôtel de Ville
(Avenant N°1)
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 04 octobre 2017 (DC N°17/406) portant institution d'une régie d'avances à l'Hôtel de Ville, déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 12 octobre 2017,

. Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 janvier 2019,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – L'article 4 de la décision en date du 04 octobre 2017 (DC N°17/406) est complété comme suit :

- La régie paye les dépenses suivantes :

* Taxe à l'essieu (Compte d'imputation : 6355)

ARTICLE 2 – L'article 7 de la décision en date du 04 octobre 2017 (DC N°17/40) est modifié comme suit :

- Le montant maximum de l'avance au régisseur titulaire est fixe à 2 200 € (Deux mille deux cents euros)

* 2000 € en cartes bleues

* 200 € en espèces

ARTICLE 3 – Les autres articles restent inchangés

ARTICLE 3 – Le Maire et le Chef de Service Comptable de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à ROYAN, le 29 janvier 2019

**Vu la Trésorière Principale
de ROYAN**

**Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,**

**Christine PEREZ
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2019
Certifié Conforme**

**Jean-Paul CLECH
Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH**

**Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS**